

Ce qui a changé dans la SNBC à la suite des consultations menées début 2026

La 3^e Stratégie nationale bas-carbone, définie à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement, est la feuille de route de la France pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Elle fixe la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France jusqu'en 2050 et constitue le cadre stratégique pour atteindre la neutralité carbone, conformément aux engagements internationaux de la France.

Le projet de SNBC 3 est soumis à la consultation du public du 5 juin au 5 juillet 2026. En parallèle, le gouvernement consulte les pays voisins de la France sur ce projet. Cette version révisée tient compte des avis exprimés lors des précédentes concertations et consultations. Le présent document résume les modifications apportées à la SNBC 3 depuis la version mise en consultation le 12 décembre 2025, à l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris.

Les consultations menées sur le projet de SNBC

Des consultations formelles ont été organisées sur le projet de SNBC 3 début 2026. Les avis suivants ont été recueillis :

- l'Autorité environnementale (AE) pour son Évaluation Environnementale Stratégique ;
- le Conseil national de la transition écologique (CNTE) ;
- le Haut conseil pour le climat (HCC)
- Le Conseil national d'évaluation des normes
- Le Conseil économique, social et environnemental, par autosaisine

La Corse et les collectivités d'Outre-mer ont été également été consultées. A ce jour, les avis des collectivités de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et la Région La Réunion, ont été reçus.

En parallèle, le projet de SNBC 3 a été mis en ligne pour faciliter sa prise en compte. Des échanges spécifiques ont été organisés sur certains points, comme par exemple sur la biomasse lors d'un Groupe de travail organisé avec la commission thématique interfilières « bioéconomie » de France AgriMer.

De plus, l'avis du public a été recueilli lors de la concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 4 novembre 2024 au 16 décembre 2024.

Les principales modifications apportées depuis la version du projet de SNBC mise en consultation en décembre 2025

1. Précisions sur le calendrier de sortie des énergies fossiles et la place de l'électrification :

Le 23 avril dernier, le Gouvernement a présenté le plan d'électrification des usages pour accélérer la transition écologique. Comportant 22 mesures, ce plan s'inscrit dans la continuité de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) et des travaux de finalisation de la Stratégie nationale bas-carbone. Il vise à décarboner en électrifiant massivement l'économie.

Dans la continuité du Plan d'électrification, le Président de la République a réuni le 26 mai 2026 à l'Élysée l'ensemble des acteurs, industriels innovants, entreprises engagées et financeurs, autour d'un objectif commun : électrifier en profondeur les usages et tous les secteurs de l'économie française. Plusieurs pactes de filières ont été signés, incarnant la mobilisation de l'ensemble de la chaîne économique. Le nouveau projet de SNBC 3 intègre donc ces nouvelles mesures et engagements, tout comme la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée en février, contribuant à l'atteinte des objectifs de décarbonation.

De plus, suivant plusieurs avis rendus sur le projet de SNBC (HCC et CNTE notamment) des précisions ont été apportées sur la sortie des énergies fossiles et la place de l'électrification pour en prendre le relai. Des graphiques ont été ajoutés pour montrer les trajectoires de baisse de consommation de pétrole et de gaz dans le scénario de référence. Une analyse a été menée pour estimer la part de chaque grand levier de décarbonation dans les baisses d'émissions d'ici 2050 du scénario de référence, qui aboutit aux résultats suivants :

- Environ 40 % des baisses d'émissions entre 2023 et 2050 du scénario de référence de la SNBC 3 proviennent de l'électrification des usages (dont le passage à l'hydrogène dans certains secteurs spécifiques)
- 15 % de ces baisses viennent du recours à la biomasse (biocarburants, bois, biogaz...)
- 13 % proviennent d'efforts d'efficacité énergétique
- La sobriété énergétique, la capture du carbone et la production d'énergie bas-carbone permettent chacun environ 10 % des baisses d'émissions de GES entre 2023 et 2050.

2. Prise en compte des avis des instances :

Empreinte carbone : Suite à la recommandation du Haut Conseil pour le Climat, les budgets indicatifs en empreinte carbone par sous-poste de consommation (transports, habitat, alimentation, biens d'équipements, services) ont été précisés pour permettre de distinguer les émissions intérieures et les émissions importées pour chaque poste. Les émissions importées pourraient atteindre entre 39 % et 43 % en 2030 et entre 66 % et 81 % en 2050 (37 % en 2024) dans les déplacements, entre 41 % et 45 % en 2030 et entre 43 % et 53 % en 2050 (46 % en 2024) dans le secteur de l'habitat, entre 42 % et 45 % en 2030 et entre 40 % et 46 % dans le secteur de l'alimentation (46 % en 2024), entre 81 % et 84 % en 2030 et entre 73 % et 82 % en 2050 (80 % en 2024) pour les biens d'équipements, et entre 59 % et 66 % en 2030 et entre 59 % et 72 % en 2050 (61 % en 2024) dans les services.

Emissions cumulées : En complément et suite à la recommandation du Haut Conseil pour le Climat, un graphique d'évolution des émissions cumulées dans la SNBC 3 a été ajouté. La SNBC 3 permet ainsi de réduire les émissions cumulées de gaz à effet de serre de près de 1,1 milliards de tonnes par rapport à la SNBC 2 d'ici 2050.

2040 : Comme souligné par le Haut conseil pour le climat, La cible de réduction des émissions nettes en 2040 apparaît compatible avec l'objectif de l'UE de -90 % net par rapport à 1990. Un encadré précisant l'articulation entre les baisses d'émissions en 2040 du projet de SNBC 3 et l'objectif européen a été ajouté, ainsi qu'un tableau précisant les baisses d'émissions sectorielles en 2040, en détaillant également les hypothèses sous-jacentes.

Biomasse : Une présentation des hypothèses d'offre et de demande de biomasse a eu lieu au sein de la CTI Bioéconomie, instance de concertation des parties prenantes sur les politiques

publiques liées à la biomasse, sous la présidence de l'ADEME et de FranceAgriMer. Plusieurs retours ont ensuite été reçus et ont permis d'affiner le scénario de la SNBC3. Des précisions substantielles sur les chiffres de production et de consommation de biomasse ont été apportées dans les annexes de la SNBC 3 afin d'explicitier au maximum les orientations sur le bouclage biomasse. Ces ajouts font également suite aux recommandations de l'Autorité Environnementale et du HCC et aux demandes d'acteurs économiques pour disposer d'une plus grande transparence sur les modélisations de la SNBC 3 sur la biomasse.

Efficacité énergétique des bâtiments éducatifs : Les orientations relatives au secteur des bâtiments ont été complétées pour préciser la nécessaire amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments éducatifs, suivant une recommandation du CNTE, en rappelant le rôle de plusieurs dispositifs clés de l'Etat sur ce sujet (RE2020, EduRénov, Fonds vert, CEE...).

Déclinaison de la SNBC pour les territoires et les organisations : Conformément à une recommandation de l'Autorité environnementale, la SNBC prévoit désormais qu'un guide de déclinaison dans les documents de planification territoriales (PCAET et SRADDET notamment) soit préparé pour aider les collectivités à mettre en cohérence leur planification territoriale avec la planification nationale. De plus, dans la lignée des travaux présentés fin 2024, le gouvernement élabore un guide de déclinaison de la SNBC 3 pour les organisations (entreprises, collectivités, associations, établissements et services publics...) souhaitant construire un plan de baisse d'émissions de gaz à effet de serre compatible avec la SNBC 3. Depuis la version mise en concertation en 2024, plusieurs évolutions sont en cours d'intégration (mise à jour des trajectoires jusqu'en 2050 dans un tableur dédié, ajout des trajectoires en empreinte, focus sur le CCUS...). Une nouvelle version de ce guide sera présentée au moment de l'adoption de la SNBC 3, après plusieurs échanges prévus avec des parties prenantes et organisations.

Enjeux liés aux territoires d'Outre-mer : Suite aux recommandations des collectivités de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin et la Région La Réunion, plusieurs ajouts ont été opérés dans le projet de SNBC 3. Un paragraphe spécifique aux enjeux d'articulation entre atténuation et adaptation au changement climatique dans les territoires d'Outre-mer a par exemple été intégré.

Evaluation environnementale stratégique : Suite à l'avis de l'Autorité environnementale, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de la SNBC 3 a été complétée afin de prendre en compte ses commentaires et recommandations. L'EES a notamment évolué en actualisant ses références et données mobilisées, en précisant certains points spécifiques de son état initial (déchets radioactifs, risques technologiques, déchets...) et en améliorant la caractérisation de ses incidences environnementales (notamment concernant la biomasse et le nucléaire), de ses mesures « éviter, réduire, compenser » (ERC) et de son dispositif de suivi.

3. Mises à jour dans le scénario de référence :

Le scénario de référence a été actualisé pour prendre en compte les dernières tendances et politiques publiques. Notamment :

Ajout du Plan Relance Logement : Face à la chute de l'offre locative et des mises en chantier de constructions neuves, un plan Relance logement a été annoncé le 23 janvier 2026. Le

nouveau projet de SNBC 3 et son scénario de référence intègrent cette ambition, et vise à concilier construction bas-carbone et réponse aux besoins en logements.

Industrie : Les hypothèses de hausse des niveaux de production de plusieurs filières industrielles ont été légèrement revues à la baisse à horizon 2030 pour prendre en compte les tendances récentes. Les hypothèses d'évolution des mix énergétiques de l'industrie ont également été légèrement revues pour mieux tenir compte des feuilles de route de décarbonation des filières et des 50 sites industriels les plus émetteurs (notamment dans le secteur pétrochimique).

Niveaux de production des centrales électriques thermiques : Les niveaux de production d'électricité au gaz fossile ont été revues à la baisse à court terme (pour prendre en compte une forte disponibilité du nucléaire et des EnR). La trajectoire centrale intègre également désormais une hypothèse de production électrique au gaz de réseau après 2040 (quelques TWh de production de 2040 à 2050), visant à assurer la flexibilité du réseau et prendre en compte la durée de vie de centrales mises en routes récemment.

Trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre : En conséquence de ces modifications, la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre de référence de la nouvelle version du projet de SNBC 3 est légèrement abaissé en 2030 à 274 Mt CO₂e, en cohérence avec l'objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de moitié en 2030 par rapport à 1990. En 2050, la différence entre les émissions et les absorptions évolue légèrement (+2 Mt CO₂e) suite à un ajustement sur la trajectoire de puits.

Véhicules électriques : Dans le scénario de référence sur les transports de voyageurs, un test de sensibilité a été ajouté pour évaluer l'impact des évolutions possibles sur les règlements européens relatifs aux ventes de véhicules électriques.

Production de gaz bas-carbone : Les capacités de production de gaz bas-carbone à long terme font l'objet d'estimations hétérogènes, du fait d'incertitudes sur la disponibilité de la biomasse et le développement des nouvelles filières de production de gaz (gaz de synthèse, gazéification hydrothermale, pyrogazéification, etc.). Depuis la publication du projet de SNBC 3 en décembre 2025, plusieurs acteurs ont publié de nouvelles estimations de la disponibilité en biogaz en 2050. Notamment, la mise à jour du scénario Afterres de Solagro estime un potentiel supérieur à celui du projet de SNBC 3, tandis que le nouveau « Plan robuste pour l'économie française » du Shift Project estime un potentiel inférieur. Des nouveaux travaux de comparaison ont permis d'identifier de légers gisements supplémentaires pour le scénario de référence final de la SNBC 3, via la méthanisation de cultures fourragères (permettant de porter à 5 TWh PCS la quantité de biogaz produite en 2050 à partir d'herbes contre 1 TWh dans la version de fin 2025) et la gazéification hydrothermale (avec l'introduction de 2 TWh PCS de biogaz produit par cette technologie en 2050).

4. Actualisation des évaluations économiques :

La SNBC 3 s'accompagne d'évaluations économiques (dans son Rapport d'accompagnement). Ces évaluations ont été actualisées par rapport à la version de décembre :

Evaluation macro-économique : l'évaluation a été mise en cohérence avec les ajustements effectués dans le scénario de référence et le périmètre de l'évaluation a été étendu (avec l'ajout de l'évaluation de chocs sur la consommation des ménages). La conclusion principale de cette évaluation reste inchangée : les effets macroéconomiques de la transition sont incertains et vraisemblablement faibles par rapport au coût de l'inaction ou l'ampleur d'autres chocs économiques.

Evolution des factures énergétiques des ménages : l'actualisation avec la dernière version du scénario de référence a été l'occasion d'ajouter des analyses et des messages complémentaires :

- L'affichage de la réduction des factures par rapport à l'année de référence 2023 (une année haute en termes de factures), avec une réduction des factures de près de 795 € (soit ~20 %) dans l'AMS en 2030 par rapport à 2023.
- L'ajout d'un test de sensibilité simulant un choc de hausse des prix de l'énergie en 2030, de magnitude comparable à celui observé en 2022. En cas de hausse du prix des énergies fossiles, le différentiel entre l'AMS et l'AME s'accroît pour atteindre 123 € en 2030. Cela traduit une résilience accrue de la France face à l'exposition aux prix de l'énergie dans le scénario AMS.

Evolution de l'étude sur la rentabilité des investissements bas-carbone des ménages : l'actualisation avec la dernière version du scénario de référence a été l'occasion d'étendre le périmètre de l'étude :

- Le périmètre des investissements des ménages considérés a été étendu (intégration des pompes à chaleur air-air dans l'analyse).
- Un test de sensibilité sur la prise en compte d'économies d'énergies réelles dans les gestes d'isolation a été ajouté.